

L'évolution de la consommation et du trafic de drogues illicites à Rio de Janeiro¹

Joana D.Vargas
Michel Misse

1. Introduction

Au Brésil, pays aux dimensions continentales, on ne dispose pas de données nationales sur l'évolution de la consommation et du commerce de drogues illicites. Cette situation n'est pas étrangère à la sélection du cas de Rio de Janeiro pour notre étude car on dispose de données actuelles et historiques de bonne qualité pour cette ville. Ce choix est également dû aux deux facteurs suivants : (1) la grande influence que celle-ci a toujours exercé sur les comportements et les mœurs nationaux ; (2) l'importance de la ville et de l'État de Rio de Janeiro dans la définition de la politique nationale brésilienne en matière de drogues.

Notre exposé proposera tout d'abord un rappel historique du processus de criminalisation des drogues illicites au Brésil, en prenant pour référence la ville de Rio de Janeiro. Dans cette perspective, les données relatives à l'évolution des consommations et du trafic de stupéfiants seront confrontées à l'évolution de la législation en matière de drogues, législation qui apparaît de plus en plus répressive vis-à-vis du trafic. Nous présenterons ensuite un bref bilan empirique des évolutions récentes en matière d'usage de drogues licites et illicites au Brésil. À cette occasion, nous montrerons que, contrairement à une perception communément admise dans la société brésilienne, le taux de consommation de drogues illicites au Brésil et, plus particulièrement parmi les étudiants de la ville de Rio de Janeiro, apparaît relativement bas comparé à d'autres pays, spécialement les États-Unis. Cependant, la consommation et en particulier le trafic de drogues sont associés, au Brésil, à un niveau de violence sans précédents en Europe ou aux États-Unis. Ainsi, nous évoquerons les effets de l'augmentation de la consommation

¹ Publié dans *Déviance et Société*, v. 32, n. 3, Trim./Septembre 2008: 377-391.

· Professeur du Département de Sociologie et Anthropologie de l'UFMG, du Programme de Post-Graduation en Sociologie FAFICH-UFMG et chercheur au CRISP – Centre D'Étude en Criminalité et Sécurité Publique

· Professeur du Département de Sociologie de l'UFRJ, du Programme de Post-Graduation en Sociologie et d'Anthropologie de l'IFCS-UFRJ et coordinateur du NECVU - Centre d'Étude de Citoyenneté, Conflit et Violence Urbaine.

et du trafic sur d'autres sphères de l'État et de la société que celles généralement abordées. En effet, au Brésil, une importante conséquence de l'usage et des trafics, comme le démontrent plusieurs études, est l'accumulation de conflits violents dans le contexte des marchés illicites. Les déploiements de force employés dans ces conflits ont fait augmenter, depuis les années 1980, le taux d'homicides à Rio de Janeiro et dans plusieurs autres villes du Brésil. Dans ce contexte, la nécessité d'envisager des politiques de réduction des méfaits ayant rapport à l'usage des substances licites et illicites s'impose, mais aussi pour ceux engendrés par le marché des drogues.

2. Rappel historique de l'évolution de l'usage et du trafic de drogues illicites au Brésil et dans la ville de Rio de Janeiro

Depuis son apparition au Brésil, le cannabis a été associé aux esclaves noirs africains, et l'expansion de sa consommation aux secteurs marginalisés de la société. On conserve aujourd'hui les traces d'une grande consommation de ce produit parmi les pêcheurs, les marins et les paysans (les habitants du *sertão*), au début du XX^e siècle dans les régions nord et nord-est du pays. Dans la ville de Rio de Janeiro, tant la consommation que le marché des drogues, notamment du cannabis, sont présents depuis le début du siècle, concentrés dans les secteurs pauvres de la ville. Limité dans son périmètre, ce marché se destinait principalement aux usagers locaux (Misse, 1999).

La première étude sur cette plante et sa consommation, intitulée *Les fumeurs de cannabis : effets et maux d'un vice*, date de 1915, et fit l'objet d'une présentation lors du Second Congrès Scientifique Pan-Américain, réuni à Washington. Cette étude avait été réalisée par un médecin hygiéniste de Bahia, Rodrigues Dória, qui associa à cette occasion l'usage du cannabis au délire, à la folie, à l'agressivité et à la criminalité (Rocco, 1999).

Dans son travail, Rodrigues Dória décrit la forme la plus ordinaire de l'usage du cannabis par les consommateurs paysans de l'époque. Le cannabis était fumé en groupes appelés *assemblées*, à l'aide d'un récipient obtenu au départ du noyau d'une plante locale (la *cabaça*), qui agissait pour eux comme un *narguilé* ou une pipe turque. Les cigarettes

de cannabis apparaissaient quant à elles plus rares, même si une forme de tabac issu du cannabis était librement commercialisé dans les marchés populaires.

Les médecins et la criminalisation des drogues

L'année 1925 est marquée par la publication de l'ouvrage *D'élégants vices sociaux*, écrit par deux médecins de la Faculté de médecine de Rio de Janeiro. Cet ouvrage obtint un important retentissement à l'époque. Les auteurs y décrivaient le toxicomane comme un être psychologiquement anormal et moralement perverti. L'usage et le commerce des drogues y était associé aux différentes couches sociales, et les auteurs affirmaient que, à l'exception du cannabis, le « vice » des drogues - comme l'opium, la cocaïne et l'éther - avait trouvé son origine dans les pratiques des classes aisées, davantage tournées vers l'étranger et disséminées dans les villes (Pernambuco, Botelho, 1924).

Il importe de préciser que ce livre succédait, au Brésil, à l'adoption de la première loi nationale d'interdiction des stupéfiants promulguée dans la mouvance du mouvement international d'interdiction des drogues. Ce mouvement, amorcé par la Conférence de Shanghai en 1909 et par la Convention de La Haye en 1911, eut en effet pour conséquence un ensemble de règles conventionnées et ratifiées au cours de plusieurs années, et finalement consolidées en 1921. Le Brésil, en tant que pays adhérent à cette convention, élabora dès lors des décrets de validité pour le territoire national en 1914, puis édicta et mit en vigueur, en 1921, le premier décret (Loi 4.924) ayant pour base ces résolutions (Rocco, 1999 ; Morais, 2005).

Lorsque l'on examine ce processus, on remarque combien les médecins ont joué un rôle-clé dans la création du premier décret qui a criminalisé l'usage de stupéfiants au Brésil. Ceux-ci, agissant comme de vrais "entrepreneurs de morale" - dans le sens de Becker (1963) -, ont œuvré pour la criminalisation des drogues parce qu'ils les voyaient comme un problème majeur, un « mal » croissant, risquant de bouleverser l'avenir de l'humanité. Ces médecins ont également proposé, à l'époque, l'adoption de plusieurs mesures de contrôle et de répression, telles la régulation de l'importation de drogues, la fiscalisation des drogueries et des pharmacies, la poursuite des usagers et des trafiquants (Morais, 2005). Le résultat de toute cette campagne fut, en 1938, l'institution de la Loi

891, texte hiérarchisant les diverses pratiques concernant les stupéfiants (production, commerce, consommation, etc.).

Politiques et législation pénale : plantation, trafic et usage

En définitive, l'argument de protection de la santé, justifiant un principe d'interdit et défendu par les médecins, représenta un argument triomphal : maintenu dans le code pénal brésilien, approuvé en 1940, il est aujourd'hui toujours en vigueur. Cette interdiction figure d'ailleurs toujours dans le chapitre des crimes contre la santé publique, à l'article 281. Cet article englobe, de manière générale, la répression de la plantation, du trafic et de la détention de drogues et prévoit une peine de un à cinq ans de prison, en plus d'une amende.

En 1943, la Commission Nationale de Contrôle des Stupéfiants, alors instituée par le gouvernement, mit sur pied un voyage d'inspection au nord-est du Brésil dans la zone identifiée comme productrice de cannabis². Après avoir proposé des mesures pour éradiquer les plantations et réprimer le commerce et la consommation du cannabis, le président de la Commission, Cordeiro de Farias reconnut *qu'à la campagne, la grande majorité des cultivateurs n'avait aucune conscience de l'illégalité de leur pratique du fait même de l'ignorance de son interdiction* (Farias 1958). Malgré l'instauration de mesures successives durant la dizaine d'années qui suivit la visite d'inspection de cette Commission (en ce compris l'expropriation des terres où l'on cultivait du cannabis), toute cette région - qui comprend à présent une partie de l'État de Pernambuco - acquit, de notoriété nationale, l'appellation de "Polygone du cannabis". Aujourd'hui encore, dans cette région, les paysans et les fermiers continuent de résister aux tentatives, gouvernementales, d'éradiquer leurs plantations.

L'article 281 du code pénal de 1949 est quant à lui resté en vigueur tel quel jusqu'aux premières années de la dictature militaire, vers le milieu des années 1960. Il a cependant subi quelques modifications en 1964, 1968 et en 1971 (Loi n° 5726). Cette dernière date concerne des changements de procédure, puisque est introduite dans cet article la « procédure sommaire en cas de flagrant délit ». Les peines sont à leur tour revues et augmentées (on passe de cinq à six ans de prison), l'amende, peut aller jusqu'à

² Région du fleuve São Francisco, à l'intersection des États de Bahia, Sergipe et Alagoas.

représenter cent fois un salaire minimum. En outre, la peine est renforcée dans les cas où la vente est opérée par des groupes organisés à cette fin (Misse, 1999).

La Loi n° 6.368

Rappelons que les années 1970, au Brésil comme sur le plan international, représentent une période de contreculture jeune, qu'elles renvoient à la contestation et à l'adoption de nouveaux comportements, tels que la libération sexuelle, l'usage de substances hallucinogènes et psychédéliques, le goût d'un nouveau style musical, dans la foulée de la célèbre triade : drogues, sexe et rock'n roll. On peut dès lors dire aujourd'hui que c'est à partir de ce moment que l'usage récréatif du cannabis s'est répandu dans de vastes cercles sociaux, débouchant sur une importante augmentation des capitaux sur le marché de la drogue.

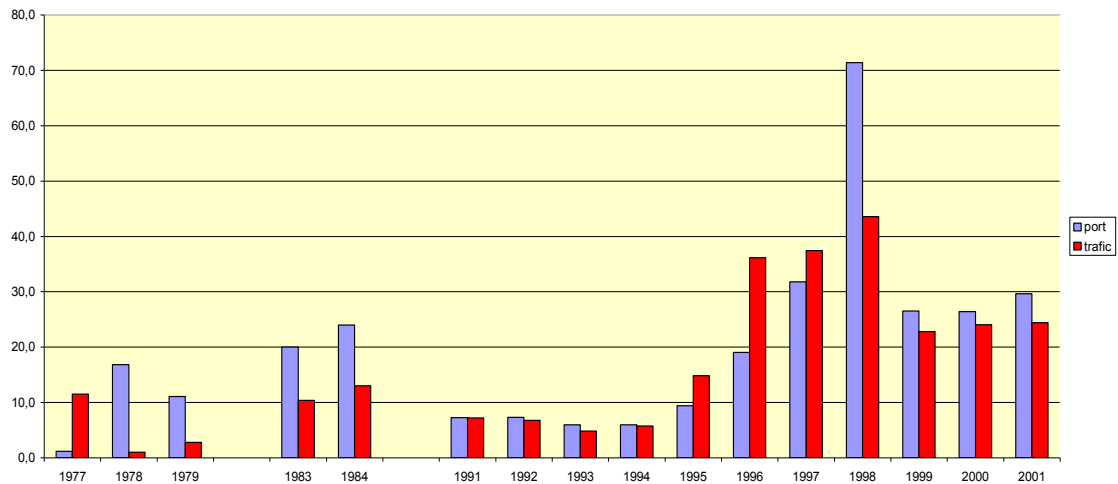
Dans la ville de Rio de Janeiro, divers facteurs ont engendré un bouleversement dans le monde traditionnel du commerce de la drogue : le développement de ce capital, la multiplication de gains provenant des hold-up bancaires ou à domicile, ainsi que l'émergence d'organisations créées par les détenus dans le but de défendre leurs droits – favorisant l'émergence de leaders dans le trafic de drogues. Ce bouleversement s'est notamment opéré par l'arrivée de la cocaïne sur le marché, en réponse à une demande préexistante. La commercialisation de la cocaïne s'opéra par ailleurs selon la structure de division des territoires du trafic de cannabis, concentrés dans les zones urbaines pauvres de la ville (Misse, 1999).

On constate que, dans les années 1970, les discours politiques concernant les drogues présentent des similitudes par rapport à la rhétorique utilisée au début du siècle et en assurent la continuité : les drogues sont perçues comme une menace vis-à-vis de l'humanité, en augmentation constante et leur usage atteindrait des niveaux exorbitants. Si ce discours se perpétue encore aujourd'hui, sa nouveauté réside cependant dans l'accent particulier porté à la nécessité d'opérer une distinction entre les peines que l'on inflige au trafiquant ou à l'utilisateur ainsi que dans l'importance accordée à la prévention (Morais, 2006). On relèvera que ce n'est certainement pas un hasard si un tel discours politique accompagne l'expansion de l'usage du cannabis et de la cocaïne dans différents secteurs de la société.

La force du discours des législateurs, allait se confirmer puisqu'en 1976 (toujours sous la période militaire), celle-ci permit l'adoption de la Loi n° 6.368, restée en vigueur jusqu'en 2006. Les principaux articles qui définissent les conduites passibles de punition se réfèrent au trafic – article 12 (peine de prison de trois à quinze ans et amende) ; à la détention de drogues³ – (peine de prison de six mois à deux ans). Dans le cas du trafic, l'option fut prise de pénaliser fortement plusieurs conduites qui s'y associent, donnant à la police et à la justice le pouvoir discrétionnaire d'encadrer les innombrables situations sur le terrain, certaines d'entre elles étant directement liées à la consommation. En effet, un pouvoir discrétionnaire fut en quelque sorte accordé à la police et à la justice, dans la mesure où la loi ne nomme pas les substances considérées comme des drogues et ne fait pas non plus de distinction de quantité pour la simple détention, pour la consommation personnelle ou pour le trafic. Ce pouvoir discrétionnaire a donc accordé à la police un énorme pouvoir d'appréciation de l'incrimination, sachant que l'interpellation pour trafic débouchait sur la prison, sans droit à la liberté provisoire (Rocco, 1999).

Depuis la fin des années 1970, il existe des données officielles qui distinguent les arrestations pour détention des arrestations pour trafic de drogue dans la ville de Rio de Janeiro.

Graphique 1 - Flagrants délits de détention et de trafic de stupéfiants dans la ville de Rio de Janeiro, entre 1977 et 2001. Taux pour cent mille habitants



Source: Police Civile de l'État de Rio de Janeiro

³ Notons que le code pénal brésilien n'évoque pas l'usage de drogue mais uniquement sa détention et son trafic.

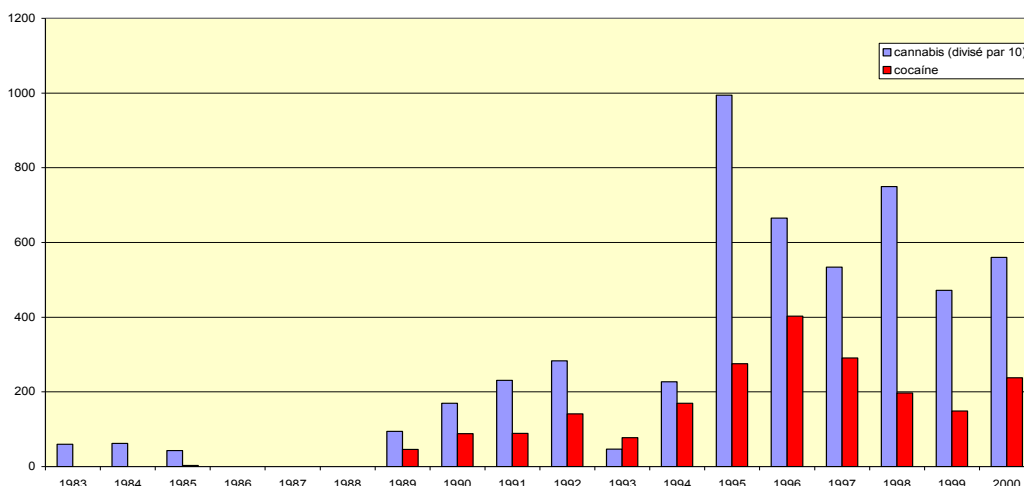
Ce premier graphique n'indique pas de continuité de l'action policière sur toute la période. À l'exception de l'année 1977, on observe un plus grand nombre de flagrants délits de détention que de trafic jusqu'en 1994. Entre 1995 et 1997, au moment de la plus grande crise dans le secteur de la sécurité publique à Rio de Janeiro et à la suite d'une intervention fédérale, les arrestations pour trafic dépassent les flagrants délits de détention de drogues. Le niveau antérieur est cependant à nouveau atteint à partir de 1998.

Notons que pour analyser ces données, nous devons tenir compte de la grande autonomie de la police concernant la qualification juridique du délit. Il est également important de mentionner les flagrants délits forgés de toute pièce et le haut degré de corruption dans la police de Rio de Janeiro. Un tel contexte peut d'ailleurs expliquer une partie des variations enregistrées sur ce graphique (Misse, 1999).

À partir des années 1990, l'intensification de l'incrimination est mise en évidence, en vertu de l'augmentation de la violence urbaine associée au trafic. On associe également à cette période l'inscription de la ville de Rio de Janeiro dans le marché international du trafic de cocaïne. On notera aussi que d'après les données de la police fédérale, plus de la moitié des personnes arrêtées pour transport de cocaïne entre 1993 et 1998 étaient d'origine étrangère (Schiray, 2000 ; Baptista, 2000). Certains auteurs classent d'ailleurs la ville de Rio de Janeiro comme un « centre intermédiaire » de commerce de cocaïne. Le commerce du cannabis, en revanche, apparaît comme exclusivement national et la ville en représente un pôle important de distribution.

Le volume de drogues saisi sur la période ainsi que la présence croissante de la cocaïne parmi celles-ci, représente un autre indicateur de l'augmentation du trafic de cette substance. Le graphique *infra* nous donne un aperçu de cette tendance. Il convient cependant de souligner que les arrestations et les appréhensions de cocaïne provenant du commerce international ne figurent pas dans ce graphique dans la mesure où elles sont réalisées par la police fédérale. Les données de la figure 3 présentent dès lors les arrestations et les appréhensions, opérées par les polices civile et militaire, relatives au cannabis et à la cocaïne dans les favelas de Rio de Janeiro, dans un contexte de consommation locale.

Graphique 2 – Saisie de drogues en kilogrammes dans l'État de Rio de Janeiro (1983-2000)



Source: Misse, 1999.

Dans les discours parlementaires des années 1990, la condamnation des drogues, spécialement de la part du secteur évangélique, est constamment rapportée à la violence et à la criminalité. L'on discute des mesures sévères de répression, telles que la prison à vie pour les trafiquants de drogues et l'intervention des forces armées dans le combat contre le trafic. Au delà des discours relatifs à la perception de la hausse de la consommation et à la nécessité de la prévention, la discussion concernant la « récupération » des usagers et des dépendants apparaît récurrente. Cette conception revient sans cesse, alors même que l'idée de dépénalisation est pratiquement absente des discours (Morais, 2005).

La nouvelle législation en vigueur au Brésil depuis 2006 ne dépénalise pas l'usage et la dépendance aux drogues : les infracteurs peuvent encourir une amende s'ils refusent

de réaliser des travaux communautaires ou de suivre une thérapie. Si cette législation présente une avancée dans la possibilité de se soustraire à l'incarcération, elle reste muette quant aux quantités qui permettent d'opérer une distinction entre usager et trafiquant. Cette décision appartient toutefois au juge, et non plus à la police comme c'était le cas auparavant. Quant au trafic, la peine minimale est passée de trois à cinq ans et cette augmentation a été assortie de l'incrimination d'autres conduites criminelles (par exemple, le "financement du trafic de drogues").

3. Bilan empirique des évolutions récentes en matière d'usage de drogues licites et illicites

Nous ne disposons pas encore, au Brésil, de longues séries historiques nationales à propos de l'évolution de l'usage de drogues licites et illicites. En 2001, fut cependant réalisée une première recherche à domicile en vue d'estimer la prévalence de l'usage illicite des drogues (autres que les produits licites tels l'alcool, le tabac). Ses résultats figurent dans le tableau I⁴.

Tableau I : Pourcentage d'usages au cours de la vie, de l'année et du mois pour les différentes drogues : Brésil et USA

DROGUES	usage au cours de la vie		usage au cours de l'année		usage au cours du mois	
	Brésil	États Unis	Brésil	États Unis	Brésil	États Unis
	%	%	%	%	%	%
Drogues quelconque*	19.4	38.9	4.6	11	2.5	6.3
Cannabis	6.9	34.2	1	8.3	0.6	4.8
Cocaïne	2.3	11.2	0.4	1.5	0.2	0.5
Crack	0.4	2.4	0.1	0.3	0	0.1
Héroïne	0.1	1.2	0	0.1	0	0.1
Hallucinogènes	0.6	11.7	0	1.6	0	0.4
Solvants	5.8	7.5	0.8	0.9	0.2	0.3
Opiacés	1.4	8.6	0.6	2.9	0.2	1.2
Benzodiazépiniques	3.3	5.8	1.3	1.2	0.8	0.4
Stimulants	1.5	6.6	0.3	0.9	0.1	0.4
Barbituriques	0.5	3.2	0.1	0.3	0.1	0.1
Alcool	68.7	81	49.8	61.9	35.3	46.6
Tabac	41.1	70.5	20.1	35	19.8	29.3

(*) Excepté tabac et alcool.
Source: Carlini *et al.* 2002.

⁴ Cette recherche fut réalisée par les chercheurs du CEBRID – Centre Brésilien d'Informations sur les Drogues Psychotropiques de l'Université Fédérale de São Paulo. En raison du coût important de cette enquête, 108 villes de plus de 200 000 habitants furent sélectionnées dans le pays, soit 47 045 907 habitants, parmi lesquels un échantillon de 8 589 personnes entre 12 et 65 ans furent interrogées. Le questionnaire appliqué fut une adaptation aux conditions brésiliennes de celui qui avait été élaboré par la SAMHSA – *Substance Abuse and Mental Health Service Administration*, appartenant au *U.S. Department of Health and Human Services Public Health Service*. Voir Carlini *et al.*, 2002.

Selon les données présentées *supra*, 19,4% des interviewés au Brésil ont déjà fait usage d'une drogue autre que le tabac et l'alcool dans leur vie, ce qui correspond à une population de près de 9 millions de personnes. Il faut remarquer que ce pourcentage correspond à la moitié du pourcentage étasunien, soit 38,9%⁵.

L'usage de l'alcool au cours de la vie dans les 108 plus grandes villes brésiliennes représentait 68,7%, pourcentage proche des 81% que connaissent les USA. L'usage du tabac, par contre, s'élevait à 41%. Ce pourcentage, bien inférieur à celui des États-Unis (70,5%), peut être le résultat de l'intense campagne contre le tabagisme réalisée au Brésil au cours des années précédentes.

Le cannabis représente la drogue illicite la plus utilisée (6,9%). Ce résultat est bien inférieur à celui des États-Unis (34,2%), à celui du Chili (19,7%), ainsi qu'à celui de nombreux autres pays européens. Il se rapproche cependant de celui de la Colombie (5,4%) et de l'Allemagne (4,2%)⁶.

Toujours d'après cette enquête, près de 6% des Brésiliens ont déjà inhalé un produit solvant quelconque. Ce résultat se rapproche de celui des États-Unis (7,5%), il est supérieur à celui rencontré en Belgique (3%) et en Espagne (4%), et très supérieur à celui rencontré en Colombie (1,4%).

Un peu plus de 2% des Brésiliens disent avoir consommé de la cocaïne au moins une fois dans leur vie. Ce résultat est légèrement supérieur à celui observé en France (1,5%) et en Colombie (1,6%), inférieur à celui rencontré au Chili (4,5%), et très inférieur à celui rencontré aux États-Unis (11,2%).

Il convient de souligner que l'enquête brésilienne ne fait pratiquement pas référence à l'usage d'héroïne, contrairement à celles qui ont été réalisées dans les pays européens et aux États-Unis.

⁵ Il convient de souligner, puisque les résultats nationaux sont très inférieurs à ceux rencontrés aux États-Unis, que contrairement à ce qui se passe dans ce pays, les rapports sociaux, au Brésil, ne sont pas marqués par l'individualisme égalitaire. Ils ont plutôt une tonalité personnelle, se définissant par une forte moralité (Da Matta, 1979). Cette personnalisation des rapports doit probablement influencer la réponse, même si le secret de l'information est assuré.

⁶ Les données utilisées dans la recherche du CEBRID à des fins de comparaison internationale proviennent du CONACE – *Consejo Nacional para el control de estupefacientes* (Chile) ; du E.M.C.D.D.A. – *European Monitoring Center for Drugs and Drugs Addiction* ; et de *Estudio Nacional sobre consumo de sustancias psicoactivas* (Colômbia).

En 2005, une deuxième enquête nationale à domicile fut réalisée. À l'heure actuelle, ses résultats n'ont pas encore été publiés. Les données de cette dernière recherche, à laquelle nous avons pu avoir accès, nous permettent de retracer l'évolution de la consommation de certaines drogues licites et illicites au cours des dernières années. Ces données démontrent une augmentation de l'usage de l'alcool (74,6%), du tabac (44%), du cannabis (8,8%) et de la cocaïne (2,9%), alors que l'usage des solvants continue d'être stable (6,1%).

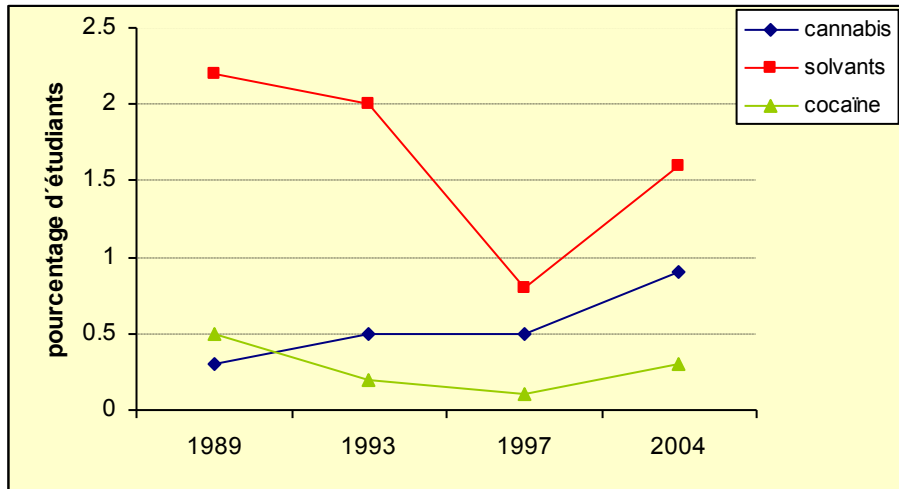
Les résultats de ces recherches (Carlini *et al.*, 2002 ; Carlini *et al.*, 2005) montrent que l'usage de drogues au Brésil est relativement limité, comparé aux États-Unis et à d'autres pays. Cependant, ces données ne correspondent aucunement aux perceptions véhiculées dans la société brésilienne. Une étude démontre que les Brésiliens surestiment le danger des substances illégales, comme le cannabis et la cocaïne et sous-estiment l'abus des drogues licites, spécialement l'alcool. Cette étude attribue par ailleurs cette distorsion à l'influence de la politique anti-drogues étasunienne au Brésil et à ses retombées sur les médias nationaux, qui couvrent amplement ce thème (Noto *et al.*, 2001).

L'usage dans certains groupes sociaux

Au sein de certains groupes particuliers, l'usage de drogues est bien plus courant. Analysant des enquêtes réalisées sur dix capitales brésiliennes auprès des étudiants des réseaux d'enseignement élémentaire et moyen, nous avons sélectionné certains résultats concernant la ville de Rio de Janeiro, résultats qui nous semblent significatifs⁷. Sur les quatre enquêtes réalisées, on observe une augmentation régulière de l'usage fréquent du cannabis, ainsi qu'une chute régulière de l'usage fréquent de la cocaïne entre 1989 et 1993. Cette situation s'observe, de manière encore plus accentuée, pour le cas des solvants. Cependant, selon l'enquête la plus récente, on observe une augmentation relative de l'usage de ces trois drogues illicites en 2004.

⁷ Il s'agit de cinq enquêtes portant sur des étudiants de dix capitales brésiliennes, respectivement réalisées dans les années 1987, 1989, 1993, 1997 et 2004 par le CEBRID, utilisant la même méthodologie.

Graphique 3 : Usage fréquent de drogues (excepté tabac et alcool) dans le réseau d'enseignement public de Rio de Janeiro 1989-2004



Source: CEBRID - Galduróz et al, 2004

Les chiffres présentés ne concernent pas les jeunes qui ne fréquentent pas l'école. Or, pour certains d'entre eux, notamment pour les enfants de rue, la drogue apparaît omniprésente dans leur quotidien et leur style de vie, très souvent marqué par la violence. Des enquêtes réalisées auprès de ces groupes dans 7 villes brésiliennes (la première ayant été réalisée en 1987), montrent une consommation élevée de drogues par cette population, les valeurs étant nettement supérieures à celles des étudiants du réseau d'enseignement ayant la même tranche d'âge. Dans l'enquête la plus récente, réalisée en 2003 dans 27 capitales, les solvants et le cannabis représentent les produits les plus cités par les enfants interviewés. Par rapport aux années antérieures, la consommation croissante de la cocaïne et de leurs dérivés est remarquable (Noto *et al.*, 2003).

Une autre enquête réalisée en 1999 auprès d'adolescents internés dans des institutions pour jeunes délinquants à Rio de Janeiro a démontré que 90% d'entre eux

avait déjà fait usage de drogues au cours de leur vie, près de 60% au cours des six derniers mois et 31% au cours du mois précédent. La drogue la plus utilisée est le cannabis (77%), mais le crack semble aussi à l'ordre du jour (10%). Le trafic de drogues apparaît comme la raison principale de la majorité des placements de ces jeunes en institution, jeunes pour lesquels le taux de récidive atteint presque 60% (Mattos *et al.*, 2000)⁸.

L'usage de drogues illicites et ses conséquences ne sont pas un phénomène équivalent pour tous les jeunes brésiliens. Ceux qui sont issus des milieux pauvres sont davantage vulnérables à l'incrimination par la police, aux fouilles humiliantes, aux preuves fabriquées, aux extorsions, à la caractérisation de la détention de produits comme étant du trafic etc. (Zaluar, 2003).

Tentatives d'adoption de politiques de réduction des méfaits

Des stratégies de réduction des méfaits sont utilisées au Brésil depuis la fin des années 1980, et, à partir de 1994, le ministère de la Santé les a admises pour faire face à l'épidémie de SIDA ainsi qu'à d'autres maladies transmises par le sang et les rapports sexuels. Depuis le début de l'adoption de ces stratégies et jusqu'à récemment (la situation ne s'est modifiée qu'avec la loi de 2006), certaines de ces stratégies, notamment la distribution de seringues, continuaient d'être interprétées par la police et par la justice comme étant du trafic, et de nombreux agents œuvrant pour la réduction des méfaits ont été arrêtés et traduits en justice.

Avant de sortir de la clandestinité, ces stratégies avaient déjà fait la preuve de leur efficacité. À Rio de Janeiro, par exemple, entre les années 1996 et 2001, le taux de prévalence de HIV chez les usagers de drogues (de cocaïne dans 99% des cas) a chuté de 25% à 8,5% grâce à la mise en place d'échange de seringues, de la distribution de feuillets informatifs, de préservatifs et de flacons d'eau distillée⁹. Il existe actuellement au Brésil 138 centres d'Attention Psychosociale, spécialisés dans le traitement des dépendants à l'alcool et aux autres drogues, centres qui font également un travail de réduction des

⁸ Il s'agit d'une étude réalisée auprès de 687 étudiants dans les cinq unités de triage de jeunes délinquants au Département Général d'Actions Socio-Éducatives (DEGASE) à Rio de Janeiro.

⁹ Acte de la Réunion Extraordinaire du Conseil de Santé de l'État de Rio de Janeiro du 26/07/2002.

méfais¹⁰. Ces initiatives en sont seulement à leurs débuts et sont encore ponctuelles, notamment en ce qui concerne l'alcool. Dans le cas des drogues illégales, elles ont encore beaucoup de mal à se faire accepter. Récemment, à l'occasion de la *Parade Gay* de São Paulo, la distribution d'une feuille information sur les drogues et la réduction des méfaits a été considérée par la police comme un encouragement à l'usage de drogues. À la une du principal journal de la ville, on pouvait lire le titre suivant : *Flyer pour la Parade Gay : comment apprendre à sniffer de la cocaïne ?*¹¹. La polémique entre les organisateurs de la parade, les agents de santé du gouvernement et le quotidien a véritablement eu une répercussion nationale.

L'implantation de stratégies de réduction des méfaits au Brésil devra encore faire face à de nombreux défis. Si l'usage des drogues licites et illicites est lié à d'importants problèmes tels que les maladies, les accidents, la violence domestique et interpersonnelle, l'intensification de la violence provenant du marché des drogues illicites se présente comme un problème tout à fait particulier dont la solution s'avère très difficile.

Nous allons dès lors évoquer *infra* ce niveau de violence, sans précédent en Europe ou aux États-Unis.

4. Les effets de la violence dans le trafic de drogues au Brésil

La caractéristique la plus marquante du trafic de drogues au détail dans les grandes villes brésiliennes, spécialement dans les banlieues, les favelas et les cités abritant la population à bas revenus, est leur organisation sociale, basée sur le recours constant à la violence. Le grand nombre de jeunes assassinés ou gravement blessés est devenu l'un des principaux problèmes publics du pays. Cette situation est directement liée au trafic de drogues et au contrôle des territoires par des groupes utilisant des armements légers, normalement réservés à l'usage militaire, tels que les fusils et les grenades. À cela s'ajoutent les fréquents affrontements avec la police dans des opérations qui ressemblent véritablement à des combats de guerre urbaine. En 2006, rien que dans la ville de Rio de Janeiro, près de sept mille personnes ont été tuées dans ce contexte. Parmi celles-ci, plus

¹⁰ Rede Brasileira de Redução de Danos e Direito e Humanos [www.reduc.org.br].

¹¹ Folha de São Paulo, Cotidiano, 08/06/2007

de mille ont perdu la vie par les mains de la police, lors de confrontations avec les trafiquants.

Ce qui caractérise le *movimento*, nom attribué à la vente de drogues au détail à Rio de Janeiro, et qui le distingue de la vente de drogues au détail dans les autres villes, est sa relative organisation locale, ses prétentions proto-politiques, sa capacité à se réorganiser localement, et, surtout, sa capacité à constituer des réseaux horizontaux de protection mutuelle. À la différence de la vente au détail dans les grandes villes des autres pays, le *movimento* n'est pas directement subordonné aux grands grossistes ni à des organisations verticales de base familiale ou patrimoniale sur le mode des mafias. Quoique l'organisation locale attribue ses positions-clés de la vente au détail à une base familiale, elle dépasse rarement le "patron" ou le "manager" du business. En revanche, l'organisation des réseaux est plus fragmentée et vulnérable qu'on ne le pense. La question qui se pose dès lors est de savoir comment une telle accumulation de groupes et réseaux dans la ville de Rio de Janeiro a été possible au cours des trois dernières décennies, sans que cette croissance ne puisse être attribuée à la subordination du *movimento* à des groupes stratégiques du crime organisé (mafias, cartels, etc.).

Le volume de violence associée à ce marché, beaucoup plus grand que celui des grandes villes étrangères se caractérise par : 1) un système de ventes par "consignation", qui suppose que chaque vendeur soit redevable à son fournisseur immédiat, système dans lequel la violence est la principale garantie des transactions ; 2) une course aux armements de la part des groupes de trafiquants dans le cadre de leurs luttes pour les points de vente et le contrôle des territoires respectifs (cette situation a mené à la structuration d'un trafic d'armements légers, tels que les fusils de guerre automatiques) ; 3) des invasions régulières de la part de la police militaire, par le biais d'opérations utilisant des voitures blindées, suscitant des échanges de tirs avec les trafiquants et laissant des morts et des blessés des deux côtés, mais aussi dans la population locale ; 4) une corruption policière endémique, à travers laquelle les trafiquants obtiennent de la protection, des informations sur les opérations policières et, même pour ceux qui sont incarcérés, de l'aide pour s'évader de prison. Et tout cela survient sans l'existence d'organisations suffisamment structurées comme la mafia, reposant plutôt sur de réseaux

précaires de groupes de trafiquants éparpillés un peu partout dans les zones pauvres de la ville.

Les principaux chercheurs de Rio de Janeiro qui étudient ce thème l'expliquent chacun à leur manière. Certains soulignent la continuité entre les marchés illégaux informels (sujets à davantage de répression dans un passé récent) et l'extorsion actuellement pratiquée par des policiers ainsi que la violente compétition pour le contrôle des points de vente (Misse, 1999, 2006). D'autres voient une rupture radicale avec les formes de banditisme du passé et l'émergence d'une nouvelle sociabilité violente (Machado da Silva, 1999). Des chercheurs soulignent quant à eux le rôle du machisme, du gain facile et de l'éthos guerrier dans le phénomène de mobilisation de jeunes de milieux pauvres pour le trafic (Zaluar, 1995). Enfin, certains observent, depuis un certain temps, un rajeunissement de la main-d'œuvre dans la production d'enfants-soldats dans les favelas et cités de Rio de Janeiro, phénomène qui dépasse le modèle de délinquance connu jusqu'à présent (Dowdney, 2003). De toute façon, l'ampleur, au Brésil, du trafic au détail et des crimes violents qui lui sont associés ne suit aucun standard connu en Europe ou aux États-Unis. L'on compte plus de trois cent mille jeunes assassinés au cours des vingt dernières années au Brésil, dont une partie significative était liée, d'une manière ou d'une autre, au marché informel des drogues illicites.

L'insécurité est devenue la routine pour les habitants des zones contrôlées par les trafiquants, certaines d'entre elles comptant plus de soixante-dix mille personnes, comme la favela *Rocinha*, dans le sud de la ville. On possède des indications selon lesquelles le mouvement de la vente au détail a subi une considérable diminution, si on le compare à celui des années 1990. Cependant, les groupes de trafiquants continuent à agir dans ces zones et à migrer vers d'autres formes de criminalité, comme les vols à main armée dans les bus ou sur des passants. À trois reprises, entre 2001 et 2003, des réseaux de groupes auxquels la presse a attribué le nom de "factions du trafic" ont réussi à s'insérer dans une réaction commune à la répression (et à l'extorsion) policière, mettant le feu à des autobus dans plusieurs parties de la ville et obligeant une partie du commerce local proche des favelas à fermer ses portes.

Une partie de la diminution de la vente au détail dans les favelas est le résultat de la perte d'usagers provenant de la classe moyenne. Ces usagers, qui n'habitent pas les

favelas, se sont mis à acheter à des trafiquants de classe moyenne, installés dans des appartements ou offrant des services de livraison à domicile. La fuite des consommateurs qui n'habitent pas les zones contrôlées par les trafiquants est due également à l'augmentation de la répression policière, aux conflits croissants entre les groupes de trafiquants et à la plus grande visibilité, dans les médias, des risques existants dans ces zones. Cette situation rend en effet l'achat de drogues chez les trafiquants de classe moyenne plus sûr et moins lié aux stigmates de la "guerre urbaine" entre la police et les trafiquants de la favela.

Plus récemment, un autre « sous-produit » de ce marché illégal a fait son apparition : il s'agit des groupes de policiers militaires qui offrent leur protection aux habitants des petites favelas et cités situées dans les périphéries urbaines, en échange d'une indemnité financière. Cette forme d'extorsion était appliquée, auparavant, aux trafiquants qui étaient alors obligés de donner de l'argent aux policiers pour ne pas être arrêtés et pour continuer à vendre leurs marchandises. Ce sont à présent les habitants des zones abandonnées ou perdues par les trafiquants, et passées sous contrôle de ces policiers organisés dans des groupes que les médias appellent les "milices".

Nous ne procéderons pas à une présentation davantage détaillée du *movimento*, puisqu'elle figure abondamment dans d'autres études¹². Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il n'est pas possible de traiter la question des drogues au Brésil sans faire directement référence au problème de la violence urbaine. Après tout, comment pourrions-nous penser les politiques de réduction de méfaits en faisant fi d'un contexte d'une telle gravité ?

5. Conclusion

L'opinion publique, ou du moins, des secteurs importants de la société brésilienne, se montre relativement passive vis-à-vis de l'usage et au commerce de drogues licites et des troubles engendrés par leur abus. Elle se montre cependant davantage réactive à l'usage et au commerce des drogues illicites. On observe donc une résistance aux stratégies de réduction des méfaits adressées aux usagers et aux personnes dépendantes.

¹² Voir Zaluar (1995) ; Misse (1999) ; Dowdney (2003).

Des enquêtes récentes ont constaté que plus de 80% des interviewés ne sont pas favorables à la décriminalisation du cannabis¹³.

Depuis le début du XX^e siècle, la principale mesure pour contenir l'usage et le trafic de drogues au Brésil a été le changement de la législation. Dans le cas de l'usage, la législation la plus récente, quoique plus avancée que les précédentes, se soucie davantage de la punition, même si elle n'est pas très sévère, que de la réduction des méfaits. Par conséquent, elle institue une politique encore très timide par rapport à des expériences européennes qui dépénalisent effectivement les usagers et les personnes dépendantes des drogues.

Dans le cas du trafic, la tendance historique est au durcissement des peines. Le résultat apparaît à l'opposé de ce qui en est attendu : plus la législation est dure, plus les marchés illicites de l'extorsion et de la corruption deviennent attirants. Actuellement, l'ampleur des transactions qui lient les autorités publiques¹⁴ aux différents marchés illégaux comme la contrebande, l'exploitation de la prostitution, les jeux légaux et illégaux, le trafic d'armes et surtout le trafic de drogues, représente un obstacle important à l'implantation de politiques de sécurité publique à Rio de Janeiro, et, à différents niveaux, dans les autres capitales brésiliennes. Contrairement à ce que l'on imagine, les politiques répressives s'articulent très souvent aux intérêts investis dans ces transactions, associant la violence à la corruption et produisant un scénario politique tantôt sceptique et affaibli, tantôt fait de démagogie et d'appel à l'ordre à n'importe quel prix.

Joana D. Vargas

PPGS – FAFICH - CRISP

Universidade Federal de Minas Gerais

Av. Antônio Carlos, 6627 - Campus Pampulha

31270901 Belo Horizonte - MG

joana@crisp.ufmg.br

¹³ Voir Maia (Maire de la ville de Rio de Janeiro), *O Globo*, 22/06/07.

¹⁴ Policiers militaires et civils – y compris des officiers des forces de l'ordre et des commissaires de police – et, en plus petite proportion, des petits fonctionnaires du système judiciaire, des avocats, des juges, des promoteurs et même des hommes politiques.

Michel Misse
NECVU – PPGSA
CNPq et Universidade Federal do Rio de Janeiro
Largo de São Francisco, 1- 405
20051060 – Rio de Janeiro - RJ
misse@ifcs.ufrj.br

Bibliographie

BAPTISTA M., 2000 (ed.), *Estudo global sobre o mercado ilegal de drogas no Rio de Janeiro. Relatório de Pesquisa*, Rio de Janeiro, NEPAD/UERJ/ CLAVES/FIOCRUZ.

BECKER H., 1963, *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*, New York, The Free Press of Glencoe.

BUNNING E., GORGULHO M., MELCOP A.G., O'HARE P., 2004, *Álcool e Redução de Danos – Uma abordagem inovadora em países de transição*, Brasília, Editora do Ministério da Saúde.

CARLINI E.A., GALDUROZ J.C., NOTO A.R., NAPPO S., 2002, *Iº Levantamento Domiciliar Sobre Uso de Drogas Psicotrópicas no Brasil. Estudo envolvendo as 108 maiores cidades do país – 2001*, São Paulo, CEBRID - Universidade Federal de São Paulo, SENAD.

CARLINI E.A., GALDUROZ J.C., NOTO A.R., NAPPO S., 2005 – *IIº Levantamento Domiciliar sobre Uso de Drogas Psicotrópicas no Brasil . Estudo envolvendo as 108 maiores cidades do país – 2005*, São Paulo, - Universidade Federal de São Paulo, SENAD.

DA MATTA R., 1979, *Carnavais, Malandros e Heróis*, Rio de Janeiro, Zahar

DÓRIA R., 1958, Os fumadores de maconha: efeitos e males do vício, in Serviço Nacional de Educação Sanitária, *Maconha. Coletânea de trabalhos brasileiros* Rio de Janeiro, SNES, 1-13.

DOWDNEY L., 2003, *Children of the Drug Trade. A case study of children in organized armed violence in Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, 7 Letras.

FARIAS R. C., 1958, Relatório à Comissão Nacional de Fiscalização dos Entorpecentes, in Serviço Nacional de Educação Sanitária – *Maconha. Coletânea de trabalhos brasileiros*, Rio de Janeiro, SNES, 105-113.

GALDURÓZ J.C.F., NOTO A.R., FONSECA A.M.F., CARLINI E. A., 2004, *Vº Levantamento Nacional Sobre o Consumo de Drogas Psicotrópicas entre Estudantes do Ensino Fundamental e Médio da Rede Pública de Ensino nas 27 Capitais Brasileiras*, São Paulo, CEBRID - Universidade Federal de São Paulo, SENAD.

PERNAMBUCO F. P., BOTELHO A., 1924, *Vícios sociais elegantes*, Rio de Janeiro, Livraria Francisco Alves.

MACHADO DA SILVA L. A., 1999, Criminalidade violenta: por uma nova perspectiva de análise, Curitiba, *Revista de Sociologia e Política*, 3, 115-124..

MATTOS H.R.A., 2000, O uso de drogas e a prevalência de doenças sexualmente transmissíveis HIV – AIDS entre os adolescentes internados no Departamento Geral de Ações Sócio-Educativas (DEGASE)-1999, *Anais do Seminário Internacional sobre as Toxicomanias – Desafios da Pós-Modernidade: Diversidades e Perspectivas*, Rio de Janeiro, 5 a 8 de julho, 98-99.

MISSE M., 1999, *Malandros, marginais e vagabundos. A acumulação social da violência no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, IUPERJ.

MISSE M. (ed, 2005, *Estatísticas Criminais do Rio de Janeiro: 1908-2001. Consolidação e Crítica*, Rio de Janeiro, NECVU-Booklink.

_____, 2006, *Crime e Violência Urbana no Brasil Contemporâneo. Estudos de sociologia do crime e da violência urbana*. Rio de Janeiro, Editora Lumen Juris.

MORAIS, P.C.C., 2005, *Drogas e Políticas Públicas*. Belo Horizonte, FAFICH-UFMG.

MISSE M., 2003, Criminalização, alternativas e tendência legislativa brasileira, *Outro Olhar Revista de Debates*, Belo Horizonte, outubro, 44-55.

NOTO A.R., BAPTISTA M.C., NAPPO S.A., GALDURÓZ J.C.F., CARLINI E.A., 2001, *Psicotrópicos, saúde e a imprensa brasileira. Uma análise de conteúdo dos jornais publicados nos principais jornais e revistas do país*, ABEAD – Associação Brasileira de Estudos de Álcool e outras Drogas.

NOTO A.R., GALDURÓZ J.C.F., FONSECA A.M.F., NAPPO S., CARLINI C.M.A., MOURA Y.G., CARLINI E. A., 2003, *Levantamento Nacional sobre uso de drogas entre crianças e adolescentes em situação de rua nas 27 capitais brasileiras*, São Paulo, CEBRID-Universidade Federal de São Paulo-SENAD.

ROCCO R., 1999, *A cannabis no Brasil*, in ROBINSON R. *O grande livro da Cannabis – Guia completo de seu uso industrial, medicinal e ambiental*, Rio de Janeiro, Zahar, 114,123.

SCHIRAY, M., 2000, *Approche quantitative du marché de drogue à Rio de Janeiro a partir des saisies des polices*. Paris mimeo.

TELES P.R., SAMPAIO C.M., BASTOS F.I., 2000, Redução de danos: Dados relevantes sobre a cena de uso de drogas injetáveis no Rio de Janeiro, *Seminário Internacional sobre as Toxicomanias – Desafios da Pós-Modernidade: Diversidades e Perspectivas*. Anais, Rio de Janeiro, 5 a 8 de julho, 46-47

ZALUAR A., 1995, *Condomínio do Diabo*, Rio de Janeiro, Editora da UFRJ.

ZALUAR, A. 2003, O Xadrez da droga no Brasil, *Outro Olhar Revista de Debates*, Belo Horizonte, outubro, 5-11.

Resumé

L'évolution de la consommation et du trafic de drogues illicites à Rio de Janeiro

Notre exposé fera un bref rappel historique du processus de criminalisation des drogues illicites au Brésil, ayant la ville de Rio de Janeiro comme référence. Pour cela, les données sur l'évolution des consommations et du trafic seront confrontées à l'évolution de la législation en matière de drogue, de plus en plus répressive. Nous présenterons ensuite un bref bilan empirique des évolutions récentes en matière d'usage de drogues licites et illicites au Brésil. La consommation et en particulier le trafic de drogues sont associés, au Brésil, à un niveau de violence sans précédents en Europe ou aux États-Unis. Ainsi, on évoquera les effets de l'augmentation de la consommation et du trafic sur d'autres sphères de l'Etat et de la société. L'effet le plus important, comme le démontrent plusieurs études, est l'accumulation de conflits violents dans le contexte des marchés illicites. Les solutions de force employées dans ces conflits ont fait augmenter, depuis les années 1980, les taux d'homicides à Rio de Janeiro et dans plusieurs autres villes du Brésil. Jusqu'en 1976, la législation brésilienne en matière de drogue ne distinguait pas le consommateur du dealer. Ce n'est que depuis l'année dernière (2006) que la législation préconise cette distinction de manière efficace, n'ayant plus recours à l'incarcération des consommateurs et en adoptant une politique, quoique timide, de réduction des méfaits. En contrepartie, cependant, l'actuelle législation concernant la production et le trafic de drogues est beaucoup plus répressive que la précédente.

MOTS-CLÉS : drogue illicite, législation en matière de drogue, violence

Changing illegal drug consumption and trafficking in Rio de Janeiro

Our paper will briefly outline the history of the process of illegal drug criminalisation in Brazil, with the city of Rio de Janeiro as a reference. To this end, the data on changing consumption and trafficking will be compared with changing drugs legislation, which has become more and more repressive. We also present a short empirical summary on the recent evolution of drug use licit and illicit in Brazil. The consumption and traffic of drugs in Brazil are associated with a violence level unknown to both Europe and the United States. We will describe the effects of increasing consumption and trafficking on other areas of the State and society. The most significant effect, as many studies show, is an increasing number of violent conflicts in the context of illegal markets. The use of force to resolve these conflicts has, since the 1980s, led to higher homicide rates in Rio de Janeiro and several other Brazilian cities. Until 1976, Brazilian drugs laws made no distinction between a consumer and a dealer. It is only since last year (2006) that the law has effectively drawn this distinction, no longer imprisoning consumers and adopting an, albeit timid, policy of reducing harmful effects. On the other hand, however, current legislation concerning the production and trafficking of illegal drugs is much more repressive than previous legislation.

KEY-WORDS: illegal drugs, drugs legislation, violence

